

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 2020**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Amélie MICHEL, Sylvie STRAUB ; Messieurs : Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures à la salle des fêtes de Thannenkirch. Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 29 mai 2020.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et annonce l'ordre du jour de la réunion.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Timothée MARCHAL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 23 MAI 2020**

Adopté à l'unanimité.

**3) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Considérant que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints. L'indemnité du Maire est fixé à 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 991,80 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les indemnités des adjoints à 9,9 % de l'indice 1027 soit 385,05 € brut.

M. Jean-Pierre SCHRAMM fait remarquer que l'ancien Maire, du précédent mandat, avait renoncé à ses indemnités, et se pose la question de savoir si le budget communal supporte le versement total de ces indemnités.

Il est précisé que M. Jean SCHAETZEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, par courrier du 04 juin 2020 a décidé de renoncer au bénéfice de son indemnité de fonction.

**4) COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame le Maire propose de composer les commissions municipales.

**1) Urbanisme, habitat, bâtiments communaux, patrimoine naturel et historique :**

Responsable : Angélique DIEUAIDE ; Rapporteur : Jean SCHAETZEL

Membres : Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Amélie MICHEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Sylvie STRAUB, Jeannot STIBLING, Guillaume STOQUERT

**2) Eau assainissement, voirie, transport :**

Responsable : Hubert BIHL , Rapporteur : Jean- Pierre SCHRAMM

Membres : Angélique DIEUAIDE, Jean SCHAETZEL, Timothée MARCHAL, Amélie MICHEL, Sylvie STRAUB, Jeannot STIBLING, Guillaume STOQUERT

**3) Forêt, agriculture, chemins, sentiers ruraux, déchetterie :**

Responsable : Jean SCHAETZEL, Rapporteur : Marie SIMLER

Membres : Angélique DIEUAIDE, Hubert BIHL, Isabelle CLUZEL, Timothée MARCHAL, Amélie MICHEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Jeannot STIBLING, Guillaume STOQUERT

**4) Ecole, bibliothèque municipale, culture, personnes âgées, affaires sociales, tourisme, commerce et fleurissement, échange avec Tannenkirch (Allemagne) :**

Responsable : Marie SIMLER, Rapporteur : Sylvie STRAUB

Membres : Angélique DIEUAIDE, Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Jean-Pierre SCHRAMM,

**5) Vie associative et sportive, Communication, site internet et réseaux sociaux, relations publiques :**

Responsable : Timothée MARCHAL, Rapporteur : Jean Pierre SCHRAMM,

Membres : Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB, Jeannot STIBLING

**6) Finances, emploi :**

Responsable : Angélique DIEUAIDE, Rapporteur : Hubert BIHL

Membres : Jean SCHAETZEL, Marie SIMLER, Timothée MARCHAL, Amélie MICHEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Sylvie STRAUB, Jeannot STIBLING, Guillaume STOQUERT

M. Timothée MARCHAL propose de créer une 7<sup>ème</sup> commission en charge des relations avec les opérateurs de réseaux secs avec pour objectif de favoriser une meilleure couverture numérique de la commune en matière de téléphonie et d'internet. La commission aurait également pour objet de négocier avec les opérateurs la remise en état des réseaux et la reprise des réseaux obsolètes.

**7) Réseaux secs, fibre, nouvelles technologies, énergies nouvelles :**

Responsable : Amélie MICHEL, Rapporteur : Timothée MARCHAL

Membres : Hubert BIHL

**8) Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis des marchés publics :**

Angélique DIEUAIDE (Président) ; Titulaires : Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Amélie MICHEL ; Suppléants : Timothée MARCHAL, Sylvie STRAUB, Marie SIMLER

**9) Commission communale consultative de la chasse et Commission communale de dévolution de chasse :**

Angélique DIEUAIDE (Président), Hubert BIHL, Jean Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT

**10) Commission chargée de réviser la liste électorale :**

Jeannot STIBLING (titulaire), Guillaume STOQUERT (suppléant)

**11) Comité consultatif communal des sapeurs pompiers :**

Maire (Angélique DIEUAIDE),

Titulaires : Hubert BIHL, Jean Pierre SCHRAMM, Jeannot STIBLING, Guillaume STOQUERT ; Suppléants : Amélie MICHEL, Timothée MARCHAL, Sylvie STRAUB, Isabelle CLUZEL, Jean SCHAETZEL.

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal souhaitent élargir la participation aux commissions.

Ainsi l'ensemble des conseillers municipaux seront toujours invités à toutes les commissions. En outre, dans une démarche participative, le Conseil Municipal souhaite que des personnes extérieures sur la base du volontariat et en fonction de leurs centres d'intérêt puissent participer aux travaux des différentes commissions (de deux à trois personnes extérieures). Un appel sera lancé auprès des habitants de la commune notamment par le biais de la presse.

#### **5) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal approuve de confier au Maire diverses délégations.

Concernant l'autorisation accordée au Maire de souscrire une ligne de trésorerie jusqu'à hauteur de 100.000€ comme le prévoit le CGCT, le Conseil Municipal décide de diminuer ce seuil à 50 000€.

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'une communication régulière au conseil municipal.

#### **6) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Après avoir pris connaissance du projet, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

#### **7) MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE**

Mme le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures d'eau. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale en utilisant le site sécurisé de la DGFIP : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Il est rappelé enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposé par la DGFIP sur le site sécurisé de la DGFIP et autorise le Maire à signer la convention.

#### **8) DIVERS**

- **Concession de stockage de bois au site vert**

La commune met à disposition des espaces de stockage de bois au site vert sur la base d'un contrat de concession avec les particuliers et la société de bois de chauffage. Il semble nécessaire de revoir le contenu de l'ensemble des contrats de location pour permettre à terme de revoir éventuellement les conditions de récupération de ces terrains dans le cas où la commune souhaite réaménager ou réaffecter cet espace.

- **Analyse et qualité de l'eau potable :**

Les analyses d'eau réalisées le mardi 2 juin ont fait apparaître une pollution microbiologique sur le réseau de distribution à la Mairie (les autres points analysés étaient tous conformes), malgré les désinfecteurs UV qui sont en fonctionnement depuis le mois de janvier de cette année. Il est nécessaire d'attendre les résultats de la nouvelle analyse pour comprendre et rechercher d'éventuels dysfonctionnements. (A noter que les résultats parvenus ce lundi 8/06/2020 sont conformes et ont permis de lever les restrictions).

- **Demande de mise en place d'un caniveau le long de la D42 au droit de la descente au parking de la Meunière**

Le propriétaire de l'hôtel souhaite installer un caniveau en limite de chaussée, au niveau de la rupture de pente, pour éviter l'écoulement des eaux pluviales sur sa descente de garage. Il est à noter que le caniveau serait positionné en limite sur le domaine public à charge du demandeur. Après en avoir échangé sur cette demande, les membres du Conseil Municipal expriment un accord de principe à condition que :

- le caniveau soit posé dans le domaine public en limite du domaine privé,
- les travaux de pose et les frais d'entretien seront à charge du demandeur,
- les eaux récoltées ne devront pas s'écouler directement dans le réseau d'assainissement.

Afin de vérifier si la demande répond à ces différents critères, le demandeur devra déposer un dossier formalisé avec plan et descriptif du projet.

- **Demande de déplacement d'un câble d'éclairage public au 1 chemin de Bergheim :**

Le câble d'alimentation électrique du lampadaire situé place Francis Gassmann, se trouve directement accessible en façade du bâtiment et nécessite d'être repositionné.

La Mairie prendra contact avec ENEDIS pour repositionner ce câble d'alimentation de l'éclairage public.

- **Travaux d'équipement sur le réseau d'eau potable :**

- **Mise en place d'une vannette rue Ste Anne :**

La maison située au 29 rue Ste Anne ne dispose pas de vannette de coupure d'eau et est directement alimentée par le bâtiment voisin (n°27). Le règlement d'eau précise la question de la prise en charge de cette nouvelle installation.

- **Déplacement du compteur d'eau rue du Taennchel :**

Le nouveau propriétaire de la maison sise au 41 rue du Taennchel demande le déplacement de son compteur situé à l'intérieur de son domicile. Il est précisé que les frais de déplacement du compteur qui sera positionné dans un coffret en limite de propriété sont à charge du demandeur conformément au règlement.

- **SAFER : expropriation de parcelles**

La SAFER a exercé son droit de préemption pour consolider une exploitation agricole. C'est ainsi qu'elle a acquis les parcelles 148 et 149 section 3 dans le secteur du Schillig d'une superficie globale de 27,70 ares pour la somme de 831 €.

- **Diagnostic radon**

La commune de Thannenkirch, qui appartient au massif vosgien, est exposée au radon présent dans les sols granitiques. La réglementation nous oblige à réaliser des diagnostics au sein des établissements accueillant des enfants. L'analyse réalisée au sein de l'école présente des résultats négatifs (88Bq/m<sup>3</sup> inférieur à 300Bq/m<sup>3</sup>), qui ne justifie pas d'action particulière avant 10 ans (date du prochain dépistage radon).

- **Planning réunions**

Le planning des prochaines réunions du Conseil Municipal et des prochaines réunions Maire-Adjointes est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 9 juillet.

L'ordre du jour est levé à 23h15.

Le Maire  
Angélique DIEUAIDE



